



FSC FRANCE

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Bienvenue chez FSC-France

www.fscfrance.com

Vous allez suivre une formation proposée par notre organisme de formation.

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de votre formation

1. Qui sommes-nous ?
2. Notre offre de formation
3. Notre engagement qualité
4. Nos méthodes pédagogiques
5. Nos moyens pédagogiques
6. Nos moyens techniques
7. Infos pratiques, adresse, lieu, restauration, parking

Annexe : Le règlement intérieur applicable aux stagiaires.

FSC-France 50, Boulevard Stalingrad, Bureau 3, 06300 Nice

Tel :0961604979 Mail : contact@fscfrance.com site web: www.fscfrance.com

SAS au capital de 1000e - SIRET 891 358 699 00025 - Code NAF 8559A

Déclaration activité enregistré sous le numéro 93830625483 auprès du préfet de la région Provence Alpes Côte-d'Azur



1. Qui sommes-nous ?



Je suis Johnn, formateur passionné spécialisé dans les techniques de vente, l'excellence relationnelle, le management et le leadership. Fort d'une expérience diversifiée et enrichissante, je m'engage à accompagner les individus et les équipes vers l'excellence professionnelle tout en plaçant les valeurs humaines au cœur de mon approche.

Mon parcours de 11 ans dans l'armée en tant que chef de groupe et aide à l'instruction m'a permis d'acquérir un leadership fort, allié à une discipline et une rigueur exemplaires. En parallèle, mon engagement comme pompier volontaire m'a doté de compétences cruciales en gestion de crise et en solidarité d'équipe.

J'ai également eu le plaisir de servir en tant que responsable de formation et formateur commercial dans un centre de télémarketing, où j'ai développé des programmes visant à enrichir l'excellence relationnelle et à booster la performance commerciale grâce à une maîtrise des produits et des logiciels.

Ce qui me distingue, c'est mon approche chaleureuse et bienveillante. Pour moi, le bien-être et le développement personnel de chaque participant sont essentiels. Je suis convaincu que l'épanouissement individuel est la clé d'une performance collective réussie.

NOS VALEURS

Notre entreprise tient à cœur les valeurs de chaleur humaine et de confiance. En plaçant l'aspect humain au centre de nos préoccupations, nous créons un environnement chaleureux où chacun se sent écouté, respecté et valorisé. Nous croyons fermement que la collaboration et l'épanouissement de nos collaborateurs sont essentiels à la réussite de notre entreprise.

Nous nous engageons à établir des relations de confiance avec nos clients et partenaires. Nous comprenons l'importance de bâtir des liens solides et durables, en étant transparents et en honorant nos engagements. La confiance est le pilier de notre entreprise et nous faisons tout notre possible pour la mériter chaque jour.

Chez nous, l'éthique et l'intégrité sont des valeurs fondamentales. Nous nous efforçons de prendre des décisions justes et équitables, en respectant les normes les plus élevées de déontologie. Nous savons que la confiance s'acquiert par des actions et nous engageons à agir de manière responsable à tous égards.

En somme, nous sommes fiers d'incarner les valeurs du côté humain et chaleureux tout en étant une entreprise digne de confiance. Ces valeurs guident chacune de nos actions et nous permettent de bâtir des relations durables avec nos collaborateurs, nos clients et nos partenaires. Faire confiance à notre entreprise, c'est faire confiance à une équipe qui place toujours l'humain au cœur de ses préoccupations.



2. Notre offre de formation

Chez FSC-France, nous proposons une gamme complète de formations conçues pour répondre aux besoins diversifiés des professionnels et des équipes, avec un accent particulier sur la performance, le bien-être et la sécurité au travail.

Nos Domaines de Formation

Techniques de Vente :

Développez vos compétences en vente grâce à des méthodes éprouvées pour augmenter vos résultats commerciaux.

Excellence Relationnelle:

Apprenez à établir des relations solides et durables avec vos clients et collègues, basées sur la confiance et la compréhension mutuelle.

Management et Leadership:

Adoptez des stratégies de gestion innovantes qui favorisent l'engagement et dynamisent votre équipe.

Formation en Prévention des Risques Professionnels et des secours :

Acquérez les compétences essentielles pour garantir un environnement de travail sûr, en apprenant à prévenir les risques et à réagir efficacement en cas d'urgence.





3. Notre engagement qualité

Chez FSC-FRANCE, la qualité est au cœur de tout ce que nous entreprenons. Nous nous engageons à offrir des formations de la plus haute qualité, répondant aux exigences et aux attentes de nos clients par des méthodes innovantes et des standards rigoureux.

1 Expertise et Excellence:

Nos formateurs sont des experts reconnus dans leur domaine, apportant une expertise actualisée et pertinente à chaque session de formation.

2 Contenu Personnalisé:

Nous adaptons chaque programme de formation aux besoins spécifiques de nos clients, garantissant que chaque session est pertinente, engageante et directement applicable au contexte professionnel des participants.

3 Amélioration Continue:

Grâce à des processus de retour d'expérience, nous évaluons constamment nos méthodes et notre contenu pour nous assurer qu'ils restent à la pointe des nouvelles exigences et pratiques professionnelles.

4 Satisfaction Client:

La satisfaction de nos clients est notre priorité absolue. Nous nous engageons à assurer une écoute active et à intégrer les retours pour améliorer continuellement notre offre de formation.



5 Sécurité et Bien-être:

Concernant notre offre de formation nous garantissons la création d'environnements d'apprentissage sûrs, où le bien-être des participants est toujours pris en considération.

Chez FSC-FRANCE, nous croyons fermement que la qualité est un facteur clé de réussite et de satisfaction. Notre engagement envers cette philosophie nous permet de fournir des formations efficaces, enrichissantes et reconnues pour leur excellence. Pour en savoir plus sur notre engagement qualité et nos offres de formation, n'hésitez pas à nous contacter

3. Notre engagement qualité

Chez FSC-FRANCE, les personnes en situation de handicap recevront toute notre aide pour pouvoir participer aux formations.

Nous tenons à exprimer notre engagement sincère envers l'accueil des personnes en situation de handicap. Nous sommes déterminés à faire tout notre possible pour garantir que chaque personne se sente bienvenue et soutenue. Notre priorité est de créer un environnement inclusif et accessible, où chacun peut participer pleinement et bénéficier de nos services.

Nous restons toujours à votre disposition pour vous fournir de plus amples renseignements ou pour répondre à toute demande spécifique. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire ou pour partager vos suggestions. Ensemble, nous pouvons travailler à créer un espace où tout le monde se sent valorisé et respecté.



Chez FSC-FRANCE, nous croyons fermement que la qualité est un facteur clé de réussite et de satisfaction. Notre engagement envers cette philosophie nous permet de fournir des formations efficaces, enrichissantes et reconnues pour leur excellence. Pour en savoir plus sur notre engagement qualité et nos offres de formation, n'hésitez pas à nous contacter



4. Nos méthodes pédagogiques



Dans notre centre de formation pour adultes, nous avons développé une approche pédagogique innovante et inclusive, adaptée à tous les publics. Notre objectif est de rendre l'apprentissage à la fois stimulant et ludique, tout en encourageant chaque stagiaire à développer sa réflexion personnelle.

Nous utilisons une variété de méthodes interactives qui favorisent l'engagement et la participation active des apprenants. Parmi celles-ci, les jeux pédagogiques occupent une place centrale. Ces jeux sont conçus pour rendre l'expérience d'apprentissage amusante et dynamique, tout en facilitant la rétention des connaissances.

Nous intégrons également des questionnaires écrits qui permettent aux participants d'évaluer leur compréhension et de recevoir un retour immédiat. Ces outils aident à identifier les domaines nécessitant un approfondissement, tout en renforçant les acquis.

Pour ancrer davantage les connaissances théoriques, nous proposons des scénarios pratiques. Ces études de cas immersives incitent les stagiaires à appliquer leurs compétences dans des situations réalistes, favorisant ainsi une compréhension approfondie des concepts abordés.

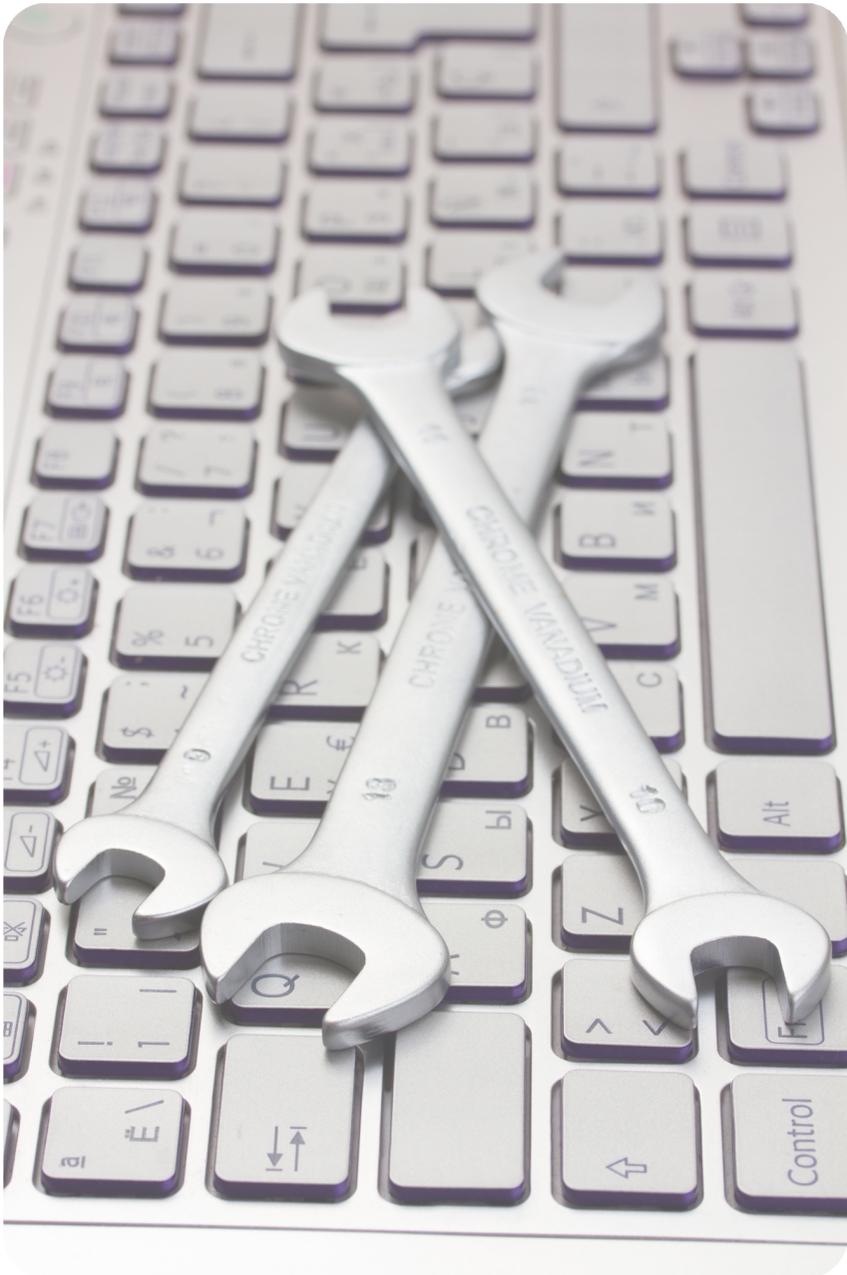
En encourageant chaque stagiaire à réfléchir par lui-même et à contribuer activement aux discussions, nous cultivons un environnement d'apprentissage collaboratif et respectueux. Nos méthodes pédagogiques sont conçues pour respecter et valoriser la diversité des parcours et des expériences de chacun, rendant ainsi l'apprentissage accessible et enrichissant pour tous.

5. Nos moyens pédagogiques



Un support de formation est remis à chaque participant.
Le support sera remis en version numérique par mail

6. Nos moyens techniques



Dans le cadre de nos formations pour adultes, nous mettons à disposition des moyens techniques modernes pour optimiser l'apprentissage et garantir une expérience enrichissante.

Si la formation a lieu dans une salle que nous louons, soyez assuré que celle-ci disposera de chaises et de tables confortables pour accueillir les participants dans les meilleures conditions.

Pour les formations qui se tiennent directement dans vos locaux, nous sollicitons votre collaboration pour quelques aspects logistiques essentiels. Nous aurons besoin d'accéder à une source d'électricité pour connecter nos équipements. De plus, il est important de disposer d'une salle propre et appropriée, équipée de chaises et de tables, afin de garantir un environnement de travail propice à la concentration et à l'efficacité.

Ces conditions techniques et logistiques sont mises en place pour assurer que chaque session de formation se déroule de manière fluide et productive, permettant ainsi à chaque participant de bénéficier pleinement des contenus proposés.

7. Infos pratiques, adresse, lieu, restauration, parking



Nous tenons à vous informer que toutes les informations pratiques relatives à votre formation vous seront communiquées par email une fois l'inscription validée. Ce message contiendra les détails suivants :

Adresse de formation:



L'emplacement exact de la salle de formation afin que vous puissiez vous organiser à l'avance.



Lieux de restauration:

Une liste de restaurants et de cafétérias à proximité pour vos pauses déjeuner.

Parking:



Informations sur les options de stationnement disponibles près du lieu de formation..



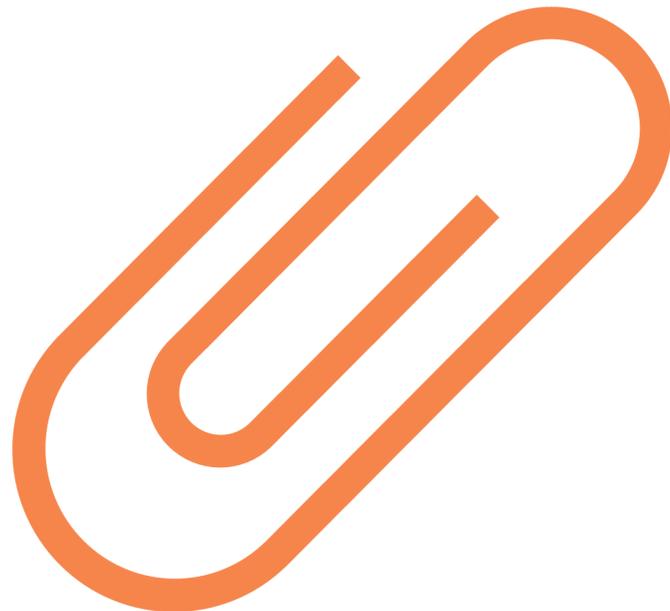
Transport en commun:

Indications pour rejoindre le lieu de formation depuis la gare la plus proche.

Pour toute question supplémentaire ou pour valider ensemble les modalités de votre formation, nous vous proposons un appel téléphonique ou un rendez-vous de découverte. Cela nous permettra de répondre à vos interrogations et de nous assurer que toutes les conditions sont bien comprises.

Les horaires des formations sont généralement fixés de 9h à 12h et de 13h à 17h, avec une pause de 15 minutes le matin et l'après-midi. Cependant, nous restons flexibles et, dans la mesure du possible, nous pourrions ajuster ces horaires pour mieux convenir au bien-être des participants, notamment lors des formations intra-entreprises, selon la disponibilité de nos formateurs.

ANNEXE



1. PRÉAMBULE

FSC-France est un organisme de formation professionnel indépendant dont le siège social est situé : Immeuble center Azur route des Vernèdes 83480 Puget-sur-Argens. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.83.06.25.48.3 auprès du Préfet de la région PACA.

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par FSC-France dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions : FSC-France sera dénommée ci-après « organisme de formation » ; Les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires » ; Le dirigeant de FSC-France sera ci-après dénommée « le responsable de l'organisme de formation ».

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 – Objet Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

3. CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par FSC-France et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par FSC-France et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement dans l'établissement proprement dit, mais aussi dans tout local ou espace accessoire à l'organisme (tel que parking, parties communes tels que les escaliers, l'entrée principale.)

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux mis loué par FSC-France, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de FSC-France, mais également dans tout local ou espace accessoire à l'organisme.

4. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 4 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Boissons alcoolisées, drogue

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées. Il est également interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux de travail de la drogue ou des boissons alcoolisées.

Article 6 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 2006 à 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux mis à disposition par FSC-France ainsi que dans les parties communes tels que les escaliers et l'entrée principale.

Article 7 : Lieux de restauration

FSC-France ne dispose pas de lieux de restauration.

Les pauses déjeuner se font à l'extérieur. Sauf autorisation spéciale donnée par le responsable de l'organisme de formation, il est interdit de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages ou dans tout autre lieux dans l'enceinte du bâtiment ou se déroule la formation.

Article 8 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du Travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.

Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

Il est interdit de déposer et de laisser séjourner des matières inflammables dans les escaliers, passages, couloirs, sous les escaliers ainsi qu'à proximité des issues des locaux et bâtiments.

Article 9 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation.

Conformément à l'article R. 6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

5. DISCIPLINE

Article 10 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme. Par ailleurs, les stagiaires sont tenus à une obligation de discrétion par rapport à l'usage de leur téléphone portable ainsi qu'à toutes informations relatives aux entreprises des autres stagiaires dont ils pourraient avoir connaissance.

Article 11 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par FSC-France et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation.

Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

FSC-France se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service.

Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par FSC-France aux horaires d'organisation du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir votre correspondant FSC-France au :06 45 79 35 54.

Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi).

L'employeur du stagiaire est informé des absences dans les meilleurs délais qui suivent la connaissance par l'organisme de formation.

Article 12 : Accès aux locaux de l'organisme Entrées et sorties

Les stagiaires ont accès à l'établissement exclusivement pour suivre le stage auquel ils sont inscrits.

Ils ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation de la direction.

Il leur est interdit d'être accompagnés de personnes non inscrites au stage qu'ils suivent (membres de la famille, amis...), d'introduire dans l'établissement un animal, même de très petite taille, de causer du désordre et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement du stage.

Article 13 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation.

Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet.

Il est interdit de modifier le réglage des paramètres des ordinateurs.

L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 14 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 15 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 16 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

FSC-France décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 17 : Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire régies par les articles R 6352-3 à R 6352-8 du code du travail reproduits à la suite Article

R 6352-3:

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Article R 6352-4 Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Article R 6352-5 Lorsque le Responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé comme suit :

1. Le directeur ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.

Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien.

Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge ;

2. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de stage.

La convocation mentionnée au 1- fait état de cette faculté ;

3. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article R 6352-6 La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

Article R 6352-7 Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'article R. 6352-4

et, éventuellement, aux articles R. 6352-5 et R. 6352-6, ait été observée.

Article R 6352-8 Le responsable de l'organisme de formation informe de la sanction prise.

4. L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation d'une entreprise ;

5. L'employeur et l'organisme collecteur paritaire agréé qui a pris en charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un congé individuel de formation ;

6. L'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

FSC FRANCE